



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 3 mars 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33

Date de la convocation
23 février 2016

Date d'affichage
23 février 2016

Objet de la délibération
*Direction des finances –
Service finances – Reprise
anticipée du résultat 2015 -
Service public de
distribution d'eau potable*

Vote pour à l'unanimité

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'an deux mille seize, le trois mars deux mille seize, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COQUAULT Jean-Pierre, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, FINO Joseph, LAKS Joëlle, CAPELA Marie-Pierre, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, TREQUATTRINI Pascale, PICOT Joël, BORELLI Huguette, RE Daniel, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, GANDIN Frédéric, BERTRAND Huguette, ZUCK Bernard, CREMADES Laurence, MERMET-MEILLON Marc, BESSET Monique, CHEVROT Régis, GRISOLLE René, MAIRESSE Aude, DAVIGNON Jacques, LUNGERI Carine, MAESTRACCI Sylvie.

Procurations :

DUPONT Thierry donne procuration à GARRON André,
CHAOUCHE Dalel donne procuration à RAVINAL Danièle,
MANDON-BONHOMME Céline donne procuration à DAVIGNON Jacques.

Absents :

Aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Joëlle LAKS est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

L'instruction budgétaire et comptable M49 prévoit la reprise anticipée des résultats de l'exercice antérieur au budget primitif N+1 dans les mêmes conditions que la M14.

La reprise anticipée du résultat ne peut s'effectuer qu'entre le 31 janvier et le 15 avril, c'est-à-dire après la clôture de la journée complémentaire afférente à l'exercice clos et jusqu'à la date limite de vote du budget. L'objectif consiste en effet à autoriser la reprise d'un résultat excédentaire présentant un caractère certain pour éviter de recourir à la fiscalité. La reprise doit obligatoirement s'effectuer en une seule fois et en totalité.

Lors du vote du compte administratif, les résultats sont définitivement arrêtés.

La délibération d'affectation du résultat doit intervenir, comme pour la reprise classique des résultats, après le vote du compte administratif, qu'il y ait eu ou non différence avec la reprise anticipée. L'exécution du titre de recettes sur le compte 1068 ne peut avoir lieu qu'après vote du compte administratif et au vu de la délibération d'affectation.

L'assemblée délibérante doit, lorsque les résultats font apparaître une différence avec la délibération relative à la reprise anticipée, procéder à la régularisation dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif.

Il est proposé à l'assemblée délibérante la reprise anticipée du résultat 2015 au budget primitif 2016/Service public de distribution d'eau potable.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2311-1 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

CONSIDERANT l'état de reprise anticipée du résultat 2015 service public de distribution d'eau potable, visé par le receveur municipal ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **REPORTE** la reprise des résultats 2015 ainsi qu'il suit :

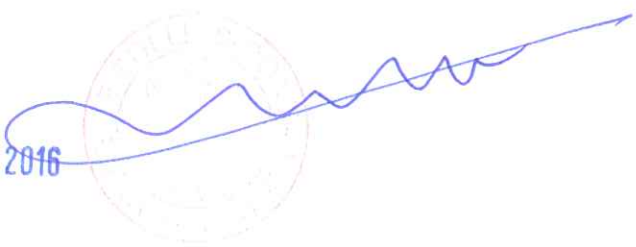
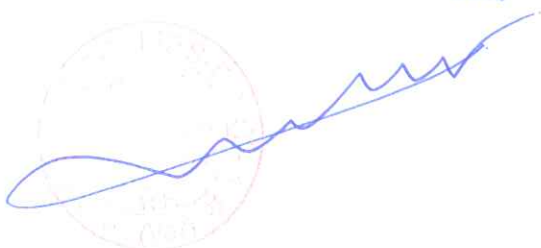
Résultat global de la section de fonctionnement 2015	+ 1 298 509,50
Solde d'exécution de la section d'investissement 2015 chapitre 001	+ 151 309,80
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2015	- 26 087,57
Besoin de financement de la section d'investissement	-
Couverture du besoin de financement 2015 (compte 1068)	-
Solde du résultat de fonctionnement chapitre 002	+ 1 298 509,50

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

08 MARS 2016
09 MARS 2016



COMMUNE DE SOLLIES-PONT
BUDGET EAU

REPRISE DU RESULTAT 2015

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES		DEPENSES	
Exercice	366 332,17		188 138,65
Excédent reporté 2014	1 120 315,98		0,00
<u>TOTAL cumulé</u>	1 486 648,15		188 138,65

SOLDE FONCTIONNEMENT CUMULE **1 298 509,50**

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES		DEPENSES	
Exercice	79 559,04		100 266,84
Restes à réaliser	0,00		26 087,57
Excédent reporté 2014	172 017,60		0,00
<u>TOTAL</u>	251 576,64		126 354,41

Excédent de l'exercice (hors Restes à réaliser) **151 309,80** c/001

BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL avec Restes à Réaliser) **0,00** c/1068

Excédent ordinaire à reporter **1 298 509,50** c/002

Fait à SOLLIES-PONT, le 26 janvier 2016

Certifié conforme,
Docteur André GARRON
Par délégation
Mme Danièle RAVINAL
Adjointe au maire
Déléguée aux finances et au budget

Certifié conforme,
Le Trésorier,

Le Trésorier
Remy BELLUOT



ETAT DES ENGAGEMENTS DE DEPENSES REPORTEES - EXERCICE 2015

Etablissement : EAU
Budget : EAU

Article	Engagement	Libellé de l'engagement	Tiers	Date de l'engagement	Bon de commande / Marché / Contrat	Montant engagé
2031	2013000001	CAPTAGE AEP PUIITS DES SENES	HGM ACR I IN	31/12/2014		1 196,00
2315	2015000011	Mission MO élaboration DCE réservoir d'eau sènes	INGENIERIE BAT.STRUCTURE IBS	03/12/2015	2015000011	13 440,00
2315	2015000001	ASSISTANCE CAPTAGE EAU PUIT DES SENES	HGM ACR I IN	13/01/2015		2 890,22
2315	2015000009	EXTENSION RESEAU AEP CHEMIN DE LA COLLINE	SADE VEOLIA	29/09/2015	2015000009	8 561,35
TOTAL						26 087,57

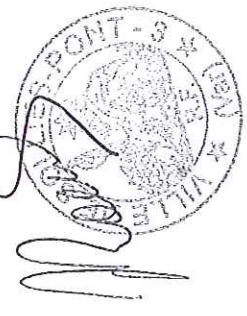
Désignation de l'établissement
EAU

Comptable assignataire

ARRETE A LA SOMME

DE *Vingt six mille huit cent quatre vingt sept euros et 37 cts*

Signature: **Docteur Andrie GARRON**
Par délégation
Danièle RAVINAL
Adjointe au maire
Déléguée aux finances - Budget -
Commune publique



26 087,57

30301 -EAU -SOLLIES-PONT

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>TOTAL DES SECTIONS</i>
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 588 414,00	1 487 416,00	3 075 830,00
Titres de recettes émis (b)	79 559,04	718 332,17	797 891,21
Réductions de titres (c)	0,00	352 000,00	352 000,00
Recettes nettes (d = b -c)	79 559,04	366 332,17	445 891,21
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 588 414,00	1 487 416,00	3 075 830,00
Mandats émis (f)	100 266,84	189 225,03	289 491,87
Annulations de mandats (g)	0,00	1 086,38	1 086,38
Dépenses nettes (h = f -g)	100 266,84	188 138,65	288 405,49
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d -h) Excédent		178 193,52	178 193,52
(h -d) Déficit	20 707,80		20 707,80

30301 -EAU -SOLLIES-PONT

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT: 2014	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2015	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2015
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
EAU - SOLLIES-PONT					
Investissement	172 017,60	0,00	-20 707,80	0,00	151 309,80
Fonctionnement	1 120 315,98	0,00	178 193,52	0,00	1 298 509,50
Sous-Total	1 292 333,58	0,00	157 485,72	0,00	1 449 819,30
TOTAL III	1 292 333,58	0,00	157 485,72	0,00	1 449 819,30
TOTAL I + II + III	1 292 333,58	0,00	157 485,72	0,00	1 449 819,30

